



Dispositions de management / Engagements de la direction (Année 2022)

1. Le contexte :

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel modifie en profondeur la gouvernance et le financement du système de formation professionnelle. L'article 6 du titre 1^{er} précise l'obligation d'une certification Qualité pour les organismes de formation bénéficiant de financements publics et mutualisés : OPCO (entreprises de -50 salariés), État, Région, Pôle emploi, l'Agefiph, CPIR (CPF de transition professionnelle) la Caisse des Dépôts et des Consignations pour le CPF...

Dans ce contexte, la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche a retenu pour les EPLEFPA la certification QualiFormAgri, référentiel d'engagements de services, produit d'Afnor certification. Cette dernière est rendue obligatoire par arrêté du 14 octobre 2019 pour tout organisme de formation de l'enseignement agricole public qui réalise des actions concourant au développement des compétences à échéance du 1er janvier 2022.

AFNOR Certification a optimisé le schéma de certification et permet d'obtenir **une double certification** :

- l'attribution de **la certification REF132 QualiFormAgri** structurant l'organisation et valorisant le savoir-faire de l'enseignement agricole public autour de :
 - o **7 engagements de service** : Accueil et information / Ingénierie des actions concourant au développement de compétences / Les 1 à 4 actions possibles concourant au développement de compétences (actions de formation, VAE, Bilan de Compétence, apprentissage :) / Insertion.
 - o **2 dispositions**
 - **Management** : Stratégie interne / Gestion admin et financière / RH / Stratégie externe
 - **Suivi et pilotage des engagements** : Réclamation / Satisfaction / Audits internes / Bilan annuel
- l'attribution de **la certification Référentiel National Qualité - Qualiopi** permettant d'obtenir les financements publics ou mutualisés (au travers de l'application des 7 critères prévus par la réglementation) :
 - 1° Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus ;
 - 2° L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations
 - 3° L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre ;
 - 4° L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre ;
 - 5° La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations
 - 6° L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel ; (nouveau critère par rapport au Datadock)



7° Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées (amélioration continue)

À chaque engagement du **REF132 QualiFormAgri**, sont indiqués en italique les indicateurs de Qualiopi.

2. Les engagements de la direction

2.1. Présentation du domaine et du périmètre d'activité du Centre

La note de service DGER/SDPFE/2019-736 du 24/10/2019 précise, conformément aux dispositions de la loi du 5 septembre 2018, que l'EPLEFPA

- Est l'entité juridique porteuse de l'ensemble des centres constitutifs
- Et qu'il détient un unique numéro de déclaration d'activité (NDA) pour l'ensemble des actions concourant au développement des compétences mises en œuvre

À ce titre, une déclaration rectificative a été effectuée. C'est donc, l'EPLEFPA qui porte la demande de certification pour le CFPPA.

Il a, par ailleurs été décidé, que la demande de certification porterait sur les activités suivantes :

- Actions de formation

Le détail des activités est précisé dans le projet de Centre. Ce dernier est aujourd'hui en cours de réajustement et sera présenté aux différentes instances.

2.2. Présentation des objectifs qualité pour la période d'octobre 2021 à décembre 2022

Pour cette période, nous retenons 2 objectifs :

- Mise en place et suivi du plan d'amélioration continue
- Maintien de la double certification suite aux audits de suivi réalisés par AFNOR Certification (durant la période de validité du certificat).

2.3. Les moyens affectés pour la démarche

La démarche qualité est sous l'autorité du directeur de l'EPLEFPA et, par délégation du directeur du CFPPA.

La direction s'engage à faire vivre l'action qualité dans le temps :

- en portant le projet,
- en communiquant sur l'action,
- en incitant les différents personnels à se mobiliser,
- en permettant la tenue des différents « événements qualité »

Le pilotage et l'animation sont assurés par la Directrice du CFPPA / Responsable Pédagogique, sous l'autorité du Directeur de l'EPLEFPA.

E.P.L.E.F.P.A Châlons-en-Champagne – RD 3 – 51460 SOMME VESLE

Enregistré sous le numéro d'activité 2151P002051

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

C.F.P.P.A - 52 Allée du Château – 51460 L'EPINE

Siret 19511196800036

Tél : 03.26.68.66.11 – Fax : 03.26.68.66.26

Site internet : www.eplefpachalonsenchampagne.fr – E-mail : cfppa.somme-vesle@educagri.fr



Les temps consacrés à la qualité font partie intégrante de l'activité du centre pour tous les personnels impliqués.

Chaque membre de l'équipe s'engage ainsi à :

- Appliquer toutes les notes internes mises en place
- Proposer des mises à jour des notes internes
- Proposer des solutions ou actions correctives au regard des écarts constatés dans ses missions
- Faire remonter les réclamations « clients » (bénéficiaires, financeurs, entreprises...)
- S'assurer de sa qualification pour répondre aux activités confiées dans sa fiche de poste et fait remonter au directeur ses besoins en formation
- Coopérer lors des audits internes et externes

La réussite de notre démarche nécessite la participation et l'adhésion de toutes et tous.

**La Directrice du CFPPA de
L'EPINE,**

I. PARRIAUX



**Le directeur de l'EPLFPA de
Châlons en Champagne,**

L. CHEVALIER



E.P.L.E.F.P.A Châlons-en-Champagne – RD 3 – 51460 SOMME VESLE

Enregistré sous le numéro d'activité 2151P002051

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

C.F.P.P.A - 52 Allée du Château – 51460 L'EPINE

Siret 19511196800036

Tél : 03.26.68.66.11 – Fax : 03.26.68.66.26

Site internet : www.eplefpachalonsenchampagne.fr – E-mail : cfppa.somme-vesle@educagri.fr